

**DIXIÈME
RAPPORT ANNUEL**

1999-2000

**Septembre
2000**

1999-2000

Conseil des Arts du Nouveau-Brunswick

Nom

Président

Richard Hornsby,

Mouth of Keswick

Premier vice- président

Martine Thériault,

Caraquet

Deuxième vice- président

Peter D. Smith,

Saint John

Secrétaire-trésorière

Pauline Bourque,

Moncton

Représentant autochtone

George Paul,

Red Bank

Membres

Virgil Hammock,
Christian Whalen,
Audrey Côté St-Onge,
Michel LeBlanc,
Bettie Arseneault,
Gary Langguth,
David Lonergan,

Sackville
Fredericton
Edmundston
Caraquet
Petit-Rocher
Saint-John
Moncton

CANB RÉUNION

1999-2000

Les 11 et 12 juin, 1999 (Assemblée annuelle)

Lamèque

Le 8 octobre, 1999 (conférence téléphonique)

Le 26 novembre, 1999 (conférence téléphonique)

Les 14 et 15 janvier, 2000

Fredericton

Les 17 et 18 mars, 2000

Moncton



Conseil des Arts du Nouveau-Brunswick – à l'occasion de la première réunion du nouveau conseil. Les 14 et 15 janvier, 2000, à l'ancienne résidence du gouverneur, 51 Woodstock Road, Fredericton.- Photo : Mary Ellen Nealis

Légende: Le Ministre Peter Mesheau, et représentants officiels du ministère du développement économique, du tourisme et de la culture (DETC) avec les nouveaux membres du Conseil des Arts du Nouveau-Brunswick. De gauche à droite, assis à l'avant, Christian Whalen (Fredericton), Peter Mesheau, Ministre, Audrey Côté St-Onge (Edmundston). À l'arrière: George Bouchard, Sous Ministre, DETC, Pauline Bourque (Grande-Digue), Bettie Arseneault (Petit-Rocher), David Lonergan (Moncton), Virgil Hammock (Sackville), Peter Smith (Saint Jean), Charlotte Glencross (Interim Directrice par intérim, Conseil des Arts du N.-B.), Louise Gillis, Sous Ministre adjoint, DETC, Gary Langguth (Saint Jean), Michel LeBlanc (Caraquet), Richard Hornsby (Fredericton). - Membres absents au moment de la photo : Martine Thériault (Caraquet), George Paul (Red Bank).

Mandat

En 1999-2000, le mandat et la structure du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick ont été élargis par voie législative.

Le mandat du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est :

- Faciliter et promouvoir la création artistique;
- Faciliter l'appréciation, la connaissance et la compréhension des arts;
- Conseiller le gouvernement sur la politique à l'égard des arts;
- Réunir la communauté artistique et devenir son porte-parole;
- Gérer les programmes de financement à l'intention des artistes professionnels.

Le nouveau Conseil des arts se compose de douze membres votants qui travaillent au nom de toutes les disciplines et de tous les intérêts dans les arts et qui ne siègent pas à titre de représentants d'une discipline particulière. Sept membres au moins doivent être des artistes professionnels ou des représentants d'organisations artistiques professionnelles. Les autres membres du Conseil sont nommés en raison de leur engagement envers les arts au Nouveau-Brunswick et pour leurs compétences particulières, par exemple en finances, en droit ou en activités de financement.

Les membres sont nommés par le gouvernement de manière à assurer une juste représentation par région, langue (francophone et anglophone) et sexe. Le conseil doit comprendre au moins un représentant autochtone. Les membres sont nommés par le ministre responsable de la culture ou le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les membres du Conseil des arts écoutent les préoccupations des artistes de leur région ou de leur communauté et les présentent aux réunions du conseil à des fins de discussion. Ils assistent aussi aux conférences importantes et rapportent au Nouveau-Brunswick l'information provenant d'autres provinces.

Message du Président

J'ai l'honneur de présenter le dixième rapport annuel du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier 1999-2000. Les nombreux changements et la cure de rajeunissement ayant eu lieu au cours de l'année, le Conseil entreprend maintenant sa deuxième décennie avec une orientation stable.

Le Conseil s'est surtout concentré sur la transition d'un organisme avec lien de dépendance du gouvernement à un organisme de financement des arts autonome – une étape que la communauté artistique exigeait depuis le Forum 95. Le projet de loi créant le nouveau Conseil des arts a été adopté le 11 mars 1999, mais en raison du déclenchement des élections provinciales, sa promulgation a été reportée.

D'autres retards sont survenus lorsque le nouveau gouvernement a entrepris l'examen de tous les conseils, comités et commissions qui relevaient de sa compétence. Le Conseil des arts a finalement reçu le feu vert le 4 novembre 1999, lorsque la *Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick* a reçu la sanction royale à l'Assemblée législative. Le nouveau Conseil formé de nouveaux membres s'est réuni en janvier et il a établi un processus de planification de ses activités pour se mettre à l'œuvre le plus tôt possible. Le processus comprenait le choix de locaux, l'embauche de personnel et l'achat d'équipement.

Un des points à l'ordre du jour était l'embauche d'un nouveau directeur général. Après une recherche à l'échelle nationale qui a permis de trouver plusieurs candidats qualifiés, le choix s'est porté sur Mark Kristmanson. Le Conseil est persuadé que les compétences de Mark sont ce dont il a besoin pour exercer son premier mandat. Michelle Anne Duguay demeure au Conseil à titre d'agente de programmes. Nous avons embauché récemment Lise Gaudreault comme adjointe administrative. Nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux employés et au personnel déjà en place.

En plus de s'occuper de la transition, le Conseil a continué de remplir sa fonction principale qui est de gérer ses programmes évalués par jury. Le Comité des jurys et des programmes a aussi cherché ardemment de nouvelles idées de programme pour les fonds mis à la disposition du Conseil par le gouvernement précédent. Deux nouveaux programmes qui ont été adoptés par le Conseil en juin seront mis en œuvre cette année. Le Programme des artistes de la relève s'adresse aux personnes qui ont terminé leur formation de base mais qui ne sont peut-être pas encore prêtes à faire concurrence avec les professionnels chevronnés. Le nouveau Programme de présentation très intéressant vise à susciter une activité plus créative dans la province. Ces deux programmes injecteront de façon stratégique d'autres fonds dans la communauté artistique du Nouveau-Brunswick dans des secteurs où un besoin a été démontré.

Le Conseil, selon son nouveau mandat, veut maximiser le potentiel de financement de toutes les sources disponibles pour les arts au Nouveau-Brunswick. Au printemps, on a entamé des discussions avec le gouvernement et la Fondation des arts du Nouveau-Brunswick pour remettre sur pied la Fondation sous l'égide du nouveau Conseil. On souhaite que la Fondation sera active cette saison pour solliciter des fonds de diverses sources afin de contribuer aux programmes offerts par le Conseil des arts.

D'autres comités ont poursuivi leurs activités pendant la transition. Le Comité sur les arts dans les écoles et la formation en arts a reçu l'ébauche d'un rapport préparé à l'aide de fonds de Ressources humaines Nouveau-Brunswick. Ce rapport fournit de l'information sur le statut de l'emploi dans le secteur des arts par rapport aux possibilités d'études et de formation accessibles aux Néo-Brunswickois. Le comité de surveillance a travaillé en étroite collaboration

avec le gouvernement afin de faciliter la nouvelle loi. Le comité des finances a supervisé la comptabilité ainsi que le budget durant la période de transition.

La transition apporte de nouveaux visages et offre une occasion de remercier ceux qui ont travaillé au Conseil des arts du Nouveau-Brunswick. Nous avons bien hâte d'établir notre partenariat avec M. Elvy Robichaud et le nouveau Secrétariat de la culture et du sport du ministère de l'Éducation.

Nous désirons remercier M. Peter Mesheau, le ministre en fonction pendant la transition, et M^{me} Louise Gillis, notre SMA jusqu'à tout récemment, qui relève de nouveaux défis. Nous remercions aussi beaucoup Charlotte Glencross qui a guidé le Conseil à travers des eaux troubles au cours de la dernière année. Grâce à son dévouement, la transition vers le statut d'organisme autonome s'est faite sans problème. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses activités à caractère plus artistique. Enfin, j'aimerais remercier tous les membres du Conseil qui ont terminé leur mandat. Je leur dis bonne chance dans leurs projets futurs.

À l'aube de la première décennie d'existence du Conseil comme organisme autonome, nous pouvons être fiers des réalisations des dix dernières années. Nous avons créé une organisation des arts autonome et ferme qui est prête à répondre aux besoins de la communauté artistique du Nouveau-Brunswick au vingt et unième siècle. Il faudra veiller à son développement, car il reste encore beaucoup à faire. Mais en établissant une bonne relation avec la communauté artistique et le gouvernement, nous pouvons accomplir beaucoup.

Le président,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Richard Hornsby', with a large, sweeping flourish at the end.

Richard Hornsby

Résultats des programmes de subventions de 1999-2000

Membres des jurys et recommandations des jurys pour 1999-2000

Les subventions à la création et à la documentation, les bourses d'études en arts, les prix d'excellence, les subventions des arts du Nouveau-Brunswick par invitation et les subventions d'artiste résident sont coordonnées par le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick et financées par le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts. Un jury multidisciplinaire évalue les demandes. Les membres du jury sont choisis à partir d'une liste approuvée par les membres du Conseil des arts.

Voici la liste des récipiendaires des prix et des subventions pour 1999-2000, ainsi que des membres du jury de chaque concours.

ARTS DU N.-B. SUR INVITATION

musique

Quatuor Arthur-LeBlanc, Moncton	6 000 \$
Samantha Robichaud, Riverview	706 \$

arts visuels

René Cyr, Moncton	979 \$
-------------------	--------

Total: 7 685 \$

Jury: Kevin Herring, Fredericton (musique); Monica Lang, Moncton (musique); Daniel Dugas, Shemogue (arts visuels). Le jury a évalué 9 demandes

Concours du 1^{er} octobre, 1999

PRIX D'EXCELLENCE

Prix Kjeld et Erica Deichmann

pour l'excellence dans le métier d'arts
Susan Judah, Fredericton 5 000 \$

Prix Pascal Poirier pour l'excellence dans les arts littéraires de langue française
Claude LeBouthillier, Caraquet 5 000 \$

Prix Alden Nowlan pour l'excellence dans les arts littéraires de langue anglaise
Elisabeth Harvor, Ottawa 5 000 \$

Prix Miller Brittain pour l'excellence en Arts visuels
John Hooper, Hampton 5 000 \$

Total: 20 000 \$

CRÉATION ET DOCUMENTATION

métier d'arts

Ned Bear, Fredericton	6 000 \$
Tom Smith, St. Andrews	6 000 \$

film et vidéo

France Gallant, Edmundston	6 000 \$
Christopher Bruce, Fredericton	5 000 \$

arts littéraires

Gerald LeBlanc, Moncton	5 000 \$
Maureen Bilerman, Fredericton	6 000 \$
Gregory M. Cook, Saint Jean	6 000 \$
Larry Lynch, Miramichi	5 000 \$

arts visuels

Paul E. Bourque, Moncton	5 000 \$
Rick Burns, Fredericton	2 500 \$
Gerry Collins, Moncton	5 670 \$
Mario Cyr, Rivère du Portage	5 000 \$
Francine Dion, Moncton	6 000 \$
Alexandra Flood, Fredericton	6 000 \$
Yvon Gallant, Moncton	5 000 \$
Gilles LeBlanc, Moncton	6 000 \$
Roméo Savole, Robichaud	6 000 \$
David Umholtz, Deer Island	6 000 \$

musique

Ludmila Knezkova-Hussey, Bathurst	3 830 \$
Motion Ensemble, Fredericton	6 000 \$
Hot Toddy, Durham Bridge	6 000 \$

Total: 114 000 \$

Jury: John Timmins, Fredericton (arts littéraires en anglais); Paul Murray, Cambridge-Narrows (musique); Ken Furlong, Saint John (film et vidéo); Brigitte Clavette, Fredericton (métier d'arts); Herménégilde Chiasson, Robichaud (théâtre et arts littéraires en français); Allan Syliboy, Truro (arts visuels et juré hors province); Paulette Thériault, Moncton (Développement culturelle communautaire). Le jury a évalué 93 demandes.

Concours du 1^{er} février, 2000

BOURSES D'ÉTUDES EN ARTS

métier d'arts

Darren Emenau, Fredericton	1 000 \$
Maja Padrov, Fredericton	2 500 \$
Aidan C. Stanley, Seeleys Cove	2 500 \$

théâtre

Philip André Collette Moncton,	1 000 \$
Deborah Judah, Upper Kingsclear,	2 500 \$
René Poirier, Moncton,	2 500 \$

danse

Aleza Gratian, Hillsborough,;	2 500 \$
Aarick Jonathan Wells, Piccadilly,	2 500 \$

arts visuels

Jaret Belliveau, Moncton	2 500 \$
Hazel Elizabeth Hatch, Fredericton,	2 500 \$
Tamara Henderson, Sackville,	500 \$

musique

Amber Bishop, Fredericton	2 500 \$
André Bourgeois, Dieppe	2 500 \$
Measha Ann Brueggergosman, Fredericton	2 500 \$
Chantal Chiasson, Rivière-à-la-truite	2 500 \$
Katherine Fitch, Riverview	2 500 \$
Gregory Gallagher, Rothesay	1 000 \$
Benjamin Harding, Dipper Harbour	2 500 \$
Julien Mathieu LeBlanc, Cocagne	1 000 \$
Sandra LeCouteur, Pointe-Alexandre	1 000 \$
Lac-Hong PHI, Moncton	2 500 \$
Robert Stewart, Saint John,	2 500 \$
Jeremy Thompson, Dipper Harbour,	2 500 \$
Jordan Thomas Zed, Saint John,	1 000 \$

Total: 52 500 \$

ARTISTES RÉSIDENTS**Arts littéraires**

UNB (Douglas Fetherling) Fredericton,	10 000 \$
---------------------------------------	-----------

musique

Faculté des Arts, Université de Moncton (Quatuor Arthur LeBlanc) Moncton,	39 800 \$
UNBSJ (St-John String Quartet), Saint Jean,	5 250 \$
Centre for Musical Arts, UNB (Richard Raymond), Fredericton,	10 000 \$

Théâtre

Théâtre populaire d'acadie (Bernard Chemin), Caraquet,	4 950 \$
---	----------

Total: 70 000 \$

ARTS DU N.-B. SUR INVITATION**danse**

La jeune troupe DansEncorps, Moncton	4 000 \$
--------------------------------------	----------

arts littéraires

Marc Arseneau, Moncton	417 \$
Claude LeBouthillier, Caraquet	1 610 \$
Dyane Léger, Moncton	1 132 \$

musique

Ludmila Knezkova-Hussey, Bathurst	544 \$
Fredericton School Girl Choir	4 000 \$

arts visuels

Lucien Dugas et Marielle Poirier, Caraquet	3 895 \$
--	----------

Total : 15 598 \$

Jury: Doug Sutherland, Douglas (film et video); Alasdair MacLean, Sackville (musique); William Bauer, Fredericton (arts littéraires en anglais); Hélène Harbec, Moncton (arts littéraires en français); Daniel Castonguay, Caraquet (théâtre); Colleen Lynch, St. Andrews (métier d'arts); Lise Robichaud, Moncton (arts visuels); Gwen Noah, Halifax (danse et juré hors province).
Le jury a évalué 108 demandes.

Concours du 1^{er} avril, 2000**CREATION et DOCUMENTATION****métier d'arts**

Darren Emenau, Fredericton	6 000 \$
Andrew Graham, St. Andrews	4 000 \$
Susan Judah, Upper Kingsclear	6 000 \$
Bernadine Perley, Fredericton	4 800 \$
Peter Powning, Markhamville	4 000 \$
Darren Emenau, Fredericton	6 000 \$

arts littéraires

Darryl Whetter, Fredericton	4 800 \$
Marc Arseneau, Moncton	3 477 \$
Dyane Léger, Moncton	4 800 \$

film et video

Tony Larder, Bathurst	6 000 \$
-----------------------	----------

musique

Mark Carmody, Fredericton	6 000 \$
Les Paiens, Moncton	4 800 \$
André Theriault, Moncton	4 000 \$

Théâtre

Louise Lemieux, Moncton	6 000 \$
-------------------------	----------

arts visuels

Marie-Hélène Allain, Sainte-Marie-de-Kent	6 000 \$
Peter Buckland, Saint Jean	4 000 \$
Daniel Dugas, Shemogue	6 000 \$
Valerie LeBlanc, Shemogue	5 920 \$
Mathieu Léger, Moncton	4 800 \$
Sarah Maloney, Fredericton	6 000 \$
Neil Rough, Edgetts Landing	5 800 \$
Roger Vautour, Shediac	6 000 \$
Janice Wright Cheney, Fredericton	4 800 \$

Total : 114 000 \$

Jury: Janet Clarke, Fredericton (film et video); John Murchie, Sackville (arts visuels); Johanne Landry, Moncton (musique); Yves Turbide, Moncton (théâtre); Vita Plume, Fredericton (métier d'arts); Cameron MacMaster, Sackville (danse); Roméo Savoie, Grand Barachois (arts littéraires en français); David Helwig, Belfast, P. E. I. (arts littéraires en anglais et juré hors province). Le jury a évalué 83 demandes.

ÉTATS FINANCIERS
DU CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
(MÉTHODE DU REPORT SANS COMPTABILITÉ PAR FONDS)
POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 31 MARS 2000

Rapport de vérification
Bilan
État des résultats d'exploitation
État de l'évolution de l'encaisse
Notes afférentes aux états financiers

RAPPORT DE VÉRIFICATION

Au conseil d'administration du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick,

J'ai vérifié le bilan du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2000 ainsi que les états des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'encaisse pour ladite période. Les présents états financiers relèvent de la direction de l'organisme. Ma tâche est d'exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur ma vérification.

J'ai effectué ma vérification selon les normes de vérification généralement reconnues qui exigent que je planifie et effectue une vérification pour obtenir des garanties raisonnables que les états financiers ne comprennent pas d'inexactitudes importantes. Une vérification comprend l'examen, par sondage, des preuves justifiant les montants et l'information présentés dans les états financiers. Elle comporte aussi l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations faites par la direction ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers.

Les états financiers ci-joints comprennent un rapport intitulé État des résultats d'exploitation qui indique les montants versés par le gouvernement pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000 et les montants versés pour l'organisme lorsque celui-ci était encore une direction du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les montants versés par le gouvernement n'ont pas été vérifiés et aucune opinion n'est donc exprimée à leur sujet dans le présent état financier.

J'estime, sauf pour le rapport susmentionné, que les états financiers soumis traduisent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'organisme au 31 mars 2000 et les résultats d'exploitation et l'évolution de l'encaisse pour les trois mois terminés à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus.



Sandra Brewer, CGA

BILAN DU
CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
MÉTHODE DE REPORT SANS COMPTABILITÉ PAR FONDS
POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 31 MARS 2000

ACTIF

	<u>2000</u>
À COURT TERME	
Petite caisse	200 \$
Banque	40 377 \$
TPS à recevoir	<u>3 178 \$</u>
	<u><u>43 755 \$</u></u>

PASSIF

À COURT TERME	
Comptes fournisseurs et charges à payer	22 029 \$
Retenues pour employés à verser	<u>1 724 \$</u>
	<u>23 753 \$</u>

SOLDE DU FONDS

SANS RESTRICTION	<u>20 002 \$</u>
	<u><u>43 755 \$</u></u>

**ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU
CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
MÉTHODE DE REPORT SANS COMPTABILITÉ PAR FONDS
POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 2000**

2000

RECETTES

Montant transféré du fond de fiducie pour l'avancement des arts	204 842 \$
Intérêts créditeurs	

DÉPENSES

Immobilisations	12 369 \$
Dépenses des coûts de démarrage	9 192 \$
Salaires et avantages sociaux	13 244 \$
Administration	7 981 \$
Dépenses du Conseil et des comités	18 046 \$
Dépenses des jurys	22 962 \$
Bourses et subventions	<u>101 895 \$</u>
	<u>185 689 \$</u>

EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	20 002 \$
---	-----------

SOLDE D'OUVERTURE	_____ -
--------------------------	---------

SOLDE DE CLÔTURE	<u>20 002 \$</u>
-------------------------	------------------

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE DU
CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
MÉTHODE DE REPORT SANS COMPTABILITÉ PAR FONDS
POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 2000**

	<u>2000</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Excédent des recettes sur les dépenses	20 002 \$
Ajout :	
Changements au fonds de roulement hors caisse	<u>20 575 \$</u>
NET À PAYER PRÉVU DANS LES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	40 577 \$
NET À PAYER PRÉVU DANS LES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	<u> -</u>
Augmentation du montant net à payer	40 577 \$
Encaisse au début de l'année	<u> -</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'ANNÉE	<u>40 577 \$</u>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
MÉTHODE DE REPORT SANS COMPTABILITÉ PAR
FONDS POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 31 MARS 2000**

1. GÉNÉRALITÉS

L'organisme sans but lucratif était une direction du gouvernement du Nouveau-Brunswick jusqu'en janvier 2000. Il est alors devenu une entité indépendante. Il a pour but d'offrir des subventions et des bourses aux personnes et organismes admissibles afin de leur permettre d'exécuter diverses fonctions artistiques.

2. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

Les présents états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus qui ont été appliqués dans le cadre des conventions comptables résumées ci-dessous.

Immobilisations

Les immobilisations sont imputées à l'exercice.

Constatation des produits

L'organisme sans but lucratif suit la méthode comptable de report pour les versements.

3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations suivantes ont été imputées à l'exercice :

Équipement de bureau	10 703 \$
Logiciel	<u>1 666</u>
	<u>12 369 \$</u>

4. VERSEMENTS

L'organisme sans but lucratif est entièrement financé par le gouvernement. Les versements sont basés sur les budgets soumis au gouvernement.

5. ENGAGEMENTS

L'organisme sans but lucratif a pris l'engagement de remettre les subventions et les bourses de l'année précédente qui ont été déterminées et autorisées avant de devenir autonome par rapport au gouvernement (le 31 décembre 1999). Le total de ces engagements est de 275 531 \$. Une demande a été faite afin que ce montant soit tiré du Fonds en fiducie pour l'avancement des arts.

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION
DU CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK,
Y COMPRIS LES MONTANTS VERSÉS PAR LE GOUVERNEMENT
MÉTHODE DE REPORT SANS COMPTABILITÉ PAR FONDS
POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 MARS 2000

2000

RECETTES

Montant transféré du fond de fiducie pour l'avancement des arts	204 842 \$
Fonds versés directement par le gouvernement	324 542 \$
Intérêts créditeur	<u>849 \$</u>
	530 233 \$

DÉPENSES

Immobilisations	12 369 \$
Dépenses des coûts de démarrage	9 192 \$
Salaires et avantages sociaux	68 559 \$
Administration	22 014 \$
Dépenses du Conseil et des comités	28 016 \$
Dépenses des jurys	32 498 \$
Bourses et subventions	<u>337 583 \$</u>
	510 231 \$

EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES 20 002 \$

SOLDE D'OUVERTURE -

SOLDE DE CLÔTURE 20 002 \$

Ce document a été préparé par le Conseil des Arts du Nouveau-Brunswick

Conseil des Arts du Nouveau-Brunswick

87 rue York,
Fredericton, NB
E3B 3N4

Téléphone : 506 460-5888
Télécopieur : 506 460-5880

nbabcanb@nbab-canb.nb.ca